En cas d'impossibilité majeure et dûment justifiée, deux options se présentent :

a-**Vous souhaitez vous faire représenter**. Vous pouvez donner procuration à la personne de votre choix qui devra présenter les pièces suivantes : procuration écrite de l'enseignant, copies des cartes d'identité du représenté et du représentant.

b-**Vous ne souhaitez pas vous faire représenter**. Vous devrez renvoyer par courriel (mouvement2017dsden34@ac-montpellier.fr) votre liste ordonnée des postes disponibles (à l'aide de la liste de postes vacants mise en ligne sur le site de la DSDEN). Vos vœux seront pris en compte par le service en séance. A défaut, il sera procédé à une affectation d'office par l'administration sur les postes vacants ou libérés après la phase d'ajustement

A noter : Les personnels non convoqués ou restés sans affectation après la phase d'ajustement seront affectés d'office sur les postes restés vacants ou libérés après la phase d'ajustement sur la base des vœux émis lors de la phase informatisée ou au plus près de ces vœux. Conformément à la procédure habituelle, les personnels concernés peuvent envoyer un courriel au service pour exprimer leurs vœux **uniquement** si ces vœux sont différents de ceux émis lors de la phase informatisée.

Contacts

Mesdames Sophie GELY et Sabrina COULY sont à votre disposition pour toutes précisions complémentaires dès réception de la présente circulaire.
Sophie GELY au 04-67-91-52-70
Sabrina COULY au 04-67-91-52-82
Mail : mouvement2017dsden34@ac-montpellier.fr

Vincent STANEK

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des services
de l'Education Nationale de l'Hérault

Vincent STANEK